



1244, rue Principale
Nantes (Québec) G0Y 1G0
Tél. : 819-547-3655
Télécopieur : 819-547-3755
Courriel : munantes@axion.ca

Le 9 juillet 2008

Madame,
Monsieur,

Le Conseil de la Municipalité de Nantes, à sa session du conseil du 2 juillet 2008, a adopté la résolution #08-07-126 concernant l'examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Nous vous envoyons, attachée à la présente, une copie de cette résolution.

Nous espérons que le tout vous donnera satisfaction et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Municipalité de Nantes,

Lucie Lortitch, g.m.a.
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière



Extrait du procès-verbal de la session du conseil municipal tenue le 2 juillet 2008, à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes. *Résolution à être approuvée par la mairesse et à la considération du conseil lors de la session du 12 août 2008.*

Sont présents :

Madame Ginette Dupuis, mairesse
Monsieur Bernard Isabel, district #1
Monsieur Bruneau Hébert, district #2
Monsieur Claude Poulin, district #3
Monsieur André Dallaire, district #5

Sont absents :

Monsieur Yvan Arsenault, district #4
Monsieur Jacques Breton, district #6

Les membres présents forment le quorum.

COPIE DE RÉOLUTION # 08-07-126

Examen stratégique de la Société canadienne des postes

Considérant que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Poste Canada sur la poste lettre) ;

Considérant que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

Considérant que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

Considérant que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Claude Poulin, appuyée par Monsieur Bernard Isabel, il est résolu que la Municipalité de Nantes indique son opposition à la déréglementation de Poste Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Résolution adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des *Délibérations*,
ce deuxième jour du mois de juillet 2008.

DONNÉ, à la Municipalité de Nantes, ce neuvième jour du mois de juillet deux mille huit.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Lortitch', written over a horizontal line.

Lucie Lortitch, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière